

**INFORMATION SUR LES RISQUES NATURELS
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 125-5 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

Commune d'Ayssenes

Nature et intensité du risque d'inondation

I – DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE

La commune d'Ayssenes est située en bordure du Tarn .

Le Tarn est une rivière, qui est soumise à un régime pluvial océanique mais dont le cours amont est également touché par des crues de type cévenol. Les crues importantes du Tarn sont celles de septembre 1875 (9,93 mètres à l'échelle de Millau), du 8 novembre 1982 (9,50 mètres à l'échelle de Millau), du 5 novembre 1994 (8,41 mètres à l'échelle de Millau) et plus récemment celle de décembre 2003 (6,95 mètres à l'échelle de Millau).

II – LE PLAN DES SURFACES SUBMERSIBLES

Le Plan des Surfaces Submersibles, approuvé par décret du 6 mars 1964, a défini un zonage réglementaire.

La cartographie réglementaire des zones inondables comprend les zones suivantes :

- la zone inondable réglementaire A, dite de zone de fort débit,
- la zone inondable réglementaire B, dite zone de débit complémentaire.